

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du jeudi 22 février 2018

Ce jeudi 22 février 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Étaient présents: Françoise K'DUAL, Yves GOSSELIN, François LEGRAS, Béatrice GOSSELIN, Sylvie BEAUFILS, Valérie LAISNEY, Gérard LARSONNEUR, Michel LEMOSQUET, Pascal BIREE, Lucienne BOUCHARD, Jean-Pierre LEGOUBEY, Michèle AGNES, Julien BURNEL, Sandrine LEJEUNE, Auguste TESSON, Gaëtan COENEN, Arnaud BRIANT, Manuel RIVET, David LAURENT

Excusés : Pierrette FILTOPOULOS, Pascale DUBOSCQ, Philippe GOSSELIN, Jacky GAILLET, Hubert BAZIN, Stéphanie POTET, Claudine LEDOLLEY

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Pascal BIREE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2018

Sylvie BEAUFILS s'étonne des mouvements de virements de crédits inscrits dans ce procès-verbal :

- du Cpte D.020 – Dépenses imprévues d'investissement	- 4 500 €
- aux Cptes D. 2315-040 – Immos en cours – Install ^o techniques	+ 4 500 €
D. 6231 – Annonces et insertions	+ 4 500 €
R. 722-042 – Immobilisations corporelles	+ 4 500 €

Ces virements de crédits ne lui semblent pas s'équilibrer et une vérification sera faite auprès du service comptable afin de donner une explication détaillée lors de la prochaine réunion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2018.

III - Communiqués

- Le chauffe-eau de la cantine est percé et nécessitait d'être remplacé. Compte tenu du délai de commande et de l'indispensabilité de ce matériel, la commande a été passée et le devis de l'entreprise FOUCHARD d'un montant de 4 140.43 € HT soit 4 968.52 € TTC a été accepté.
- La réunion de conseil municipal pour le vote du budget est prévue le lundi 9 avril à 18 heures
- Proposition d'aller visiter le Sénat le mercredi 4 juillet: les conseillers sont invités à s'inscrire rapidement auprès de Valérie Laisney ou du secrétariat de mairie. Les conjoints peuvent également y participer et les réponses devront être rendues avant le 2 mars prochain

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées est en cours. Les offres sont à remettre pour le 27 mars prochain
- Passage progressif de nos éclairages en LED, déjà installé devant le Crédit Agricole si les conseillers veulent aller le voir ce soir, il sera enlevé demain. Et pour info, nous avons un devis de YESSS ELECTRIQUE d'un prix de 957.71 € HT/pièce, peinture incluse. Ces travaux seront faits en régie.
- Pour information, un arrêté préfectoral en date du 20 février interdit la pêche maritime professionnelle de toutes les espèces de coquillages en provenance des zones de production de Gouville et Blainville à compter du 19/02/2018
- Monsieur le Maire et Valérie LAISNEY sont allés présenter aux élus et services départementaux les projets communaux envisagés dans le cadre du contrat de pôle: le village séniors, une voie douce qui relierait le haut de la rue du sud à la route touristique, l'aménagement des cimetières, le projet d'atelier d'artistes, la halle pour les visiteurs du moulin, le city stade (pour lequel un courrier a été adressé à la CMB pour s'assurer de la compétence du ressort de la commune), la construction d'une galerie marchande, des opérations d'animation dans l'habitat groupé et l'éventuelle couverture d'une partie du parking de la salle des fêtes. Ces projets ont été inscrits et des demandes de subvention présentant précisément chacune des opérations envisagées devront être établies. Une réunion sera prochainement programmée sur ce sujet

IV – Convention d'assurance des bâtiments communaux concernant des compétences communautaires

Dans le cadre des transferts de charge en lien avec les prises de compétences par la CMB, il est proposé que les contrats d'assurance des bâtiments relevant de compétence communautaire, restent intégrés dans le contrat d'assurance souscrit par la commune.

Il appartiendra alors à la CMB de rembourser annuellement la prime relative aux bâtiments ci-dessous et au prorata des surfaces concernées pour les activités communautaires représentant un total de 4 106 m² :

- Les vestiaires du foot et le club house
- La maison médicale
- La micro crèche
- Le local du tennis de table
- L'école maternelle
- La garderie les Bulotins
- La médiathèque
- Le bureau de l'EPN
- La station de pompage en mer
- L'école primaire
- L'office de tourisme

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, qui commence à courir rétroactivement au 01/01/2017 et dont le terme est fixé au 31/12/2018.

Le remboursement sera régularisé sur la base du calcul suivant :

Remboursement CMB = prime totale réglée par la commune pour ses bâtiments x 4 106 / superficie totale assurée

Le conseil municipal précise qu'à terme les bâtiments non mutualisés et concernant des activités uniquement communautaires pourraient à l'avenir être assurés directement par la CMB (école primaire, station de pompage, médiathèque, maison médicale, micro crèche).

V – Revalorisation du montant de location de l'emprise du terrain de camping

Le montant de l'emprise du terrain de camping a été fixé au prix à 59 708 € par délibération du 21/10/2014 (après avoir appliqué une augmentation de 10 % sur l'ancien montant voté en 2010).

Il est proposé, compte tenu du plus grand nombre d'emplacements notamment, de le revaloriser. Comme le camping offre 12 nouveaux emplacements (à ce jour 175 emplacements mobile home et 32 emplacements de passage), après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de revaloriser le montant de l'emprise foncière à 66 500 € pour une durée de 4 ans, soit jusqu'en 2021 inclus.

VI – Achat de terrains

- Il s'agit d'une simple information concernant le terrain cadastré AD 95 d'une superficie de 5 051 m². Le conseil municipal s'était porté acquéreur par délibération du 17/10/2016 de ce terrain au prix de 0.60 €/m² (selon estimation des Domaines) sous réserve qu'il soit expressément libre. Les actuels propriétaires ont pu maintenant présenter un écrit des exploitants renonçant à cette parcelle et la rendant alors libres, la délibération peut donc s'appliquer et l'acquisition s'envisager.

Après avoir entendu l'exposé de François LEGRAS et dans le cadre des mesures compensatoires pour le Conservatoire Fédératif des espaces naturels, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir 5 parcelles cadastrées BD 106 -115- 118 – 120 et 121 appartenant à Mme PELISSIER au prix de 0.50 €/m² soit pour la surface totale de 14 875 m², la somme de 7 437.50 €, les frais s'entendant à la charge de la commune et cet acte pourra être confié à Maître Fleuret nouvellement installée à Gouville.
- D'échanger les parcelles communales cadastrées ZA 11, 12 et 13 pour une surface totale de 9 210 m² contre les parcelles appartenant à Monsieur Yves LAISNEY, cadastrées AH 74, 75 et 64 d'une surface totale de 8 327 m². L'objectif de cet échange étant de rétrocéder les nouvelles parcelles échangées au Conservatoire fédératif dans le cadre des mesures compensatoires. Les frais relatifs à cet échange s'entendant à la charge de la commune, et cet acte pourra être confié à Maître Fleuret nouvellement installée à Gouville.
- Valérie LAISNEY ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir les terrains de Monsieur et Madame Bernard LAISNEY cadastrées ZA 18, AE 89 et AE 268 d'une surface totale de 7 369 m² ces 3 parcelles bordant des parcelles communales. Pour cela il est proposé de leur donner en échange la parcelle communale cadastrée AD 74 d'une contenance de 1 468 m² et de régler une soulte pour la différence des 5 901 m², toujours au prix de 0.50 €/m², soit une soulte représentant la somme de 2 950.50 €. Les frais s'entendant à la charge de la commune, et cet acte pourra être confié à Maître Fleuret nouvellement installée à Gouville.

VII – Projet de construction d'une halle pour les visiteurs du moulin

Dans le cadre du projet de construction d'une halle pour les visiteurs du moulin, le conseil municipal décide de confier la mission de consultation des entreprises pour les lots de charpente, couverture et menuiserie extérieure (pour ces travaux réalisés par des entreprises, les autres travaux étant prévus en régie) au bureau d'études RC2M et d'accepter le devis s'élevant à la somme de 800 € HT soit 960 € TTC pour la mission de consultation des entreprises et les honoraires de 8 % du montant HT des travaux pour le suivi du chantier.

Par ailleurs, dans le cadre de notre demande de subvention au titre du programme Leader, il appartient au conseil de prendre une nouvelle délibération pour entériner l'opération telle que prévue.

VIII – Achat de cavurnes pour le cimetière de Linverville

Il devient urgent de prévoir de nouveaux emplacements cavurnes dans nos cimetières. En attendant le nouvel aménagement du cimetière de Gouville, nécessitant des travaux préalables en régie de maçonnerie notamment et une réflexion d'aménagement de nos cimetières dans le cadre du passage au zéro phyto, le conseil municipal décide d'acquérir 5 nouvelles cavurnes du même type que celles récemment installées au cimetière de Linverville et qui pourraient être implantées dans la continuité des existantes.

Nous avons pour cela demandé deux devis :

- GRANIMOND (fournisseur des cavurnes déjà installées) nous fait le même prix qu'en 2016 = 2 257.85 € HT soit 2 709.42 € TTC
- POMPES FUNEBRES GENERALES = 2 870 € HT soit 3 444 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Béatrice GOSSELIN, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise GRANIMOND au prix de 2 257.85 € HT soit 2 709.42 € TTC.

IX – Achat de bornes électriques pour l'aire de stationnement des campings cars

Pour mémoire, à ce jour on a une borne avec 4 prises et comme cela avait déjà été évoqué, après avoir entendu l'exposé d'Yves GOSSELIN et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (Sylvie Beaufile et Manuel RIVET votent contre) d'équiper l'aire de stationnement des campings cars de nouvelles bornes électriques : le projet prévoit 4 nouvelles bornes de 4 prises. Nous avons reçu le devis YESSS ELECTRIQUE :

Le prix pour l'ensemble s'élève à la somme de 16 165.75 € HT, soit 19 398.90 € TTC, étant entendu que ces équipements seraient posés en régie.

X – Révision du bail de location du local à destination du restaurant le Gouvillais

L'actuel bail commercial date du 1^{er} avril 2015 pour une durée de 9 ans. Il prévoyait un loyer d'un montant mensuel de 650 € HT et une réduction de 40 % pour la période du 01/04/2015 au 01/04/2018 soit le montant de 390 € HT pour les 3 premières années d'exploitation.

Les locataires ont demandé à la commune de pouvoir disposer d'une nouvelle réduction cette année, compte tenu de l'activité encore en cours de développement de ce commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser à nouveau le loyer pour 3 ans soit jusqu'au 01/04/2021 accordant aux locataires une réduction de 37 % du montant initial prévu par le bail, soit 409,50 € arrondi à 410 €.

XI – Attribution d'un logement à Boisroger et d'un local à usage commercial à Gouville

- Après avoir entendu l'exposé de Françoise K'DUAL, le conseil municipal décide d'attribuer au 01/03/2018 le logement de Boisroger (au-dessus de la salle de convivialité à la Croix Bouteloup) avec un loyer mensuel de 400 € à Corinne LEVALLOIS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail par devant Maître Fleuret, notaire à Gouville s/mer. Il sera expressément indiqué les nuisances en lien avec la salle de convivialité, une annexe au bail précisera que ce logement se situe au-dessus d'une salle destinée à l'animation, susceptible de créer des nuisances notamment sonores et le locataire devra s'engager à les subir.
- Par ailleurs, le conseil municipal décide d'attribuer au 01/03/2018 le local commercial sis 2 route de Montsurvent à Mme Fleuret, Notaire étant entendu que le bail sera consenti au profit de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée FLEURET NOTAIRE. Le conseil fixe le loyer au prix de 450 € HT soit avec la TVA de 20 % le montant de 540 € TTC et prévoit une réduction de ce montant pour les 3 premières années, soit jusqu'au 01/03/2021 de 15 %, soit le montant HT de 382,50 €. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce bail par devant Maître Allix-Girard, Notaire à Agon Coutainville.
- Considérant cette nouvelle installation, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier dorénavant tous les actes et baux à Madame Fleuret. Les affaires en cours resteront confiées à l'étude de maître Langenais.

XII – Proposition d'aménagement « sécurité »

Après avoir entendu l'exposé de Gérard LARSONNEUR, plusieurs demandes seront transmises au Conseil Départemental : déplacer le panneau « 50 km/h » rue de Linverville et le panneau « croisement » au carrefour de la rue de la Souche.

Par ailleurs, il est décidé de refaire plusieurs marquages au sol de peinture (zone 30, giratoire pharmacie, rue de la Mer à droite en allant vers le poste SNSM pour indiquer l'accès vélos et piétons). Il est également décidé de déposer les panneaux de signalisation oxydés.

Concernant les vitesses encore excessives en descendant du bourg vers la mer, une nouvelle analyse de vitesse pourra être demandée aux services du Département.

Les véhicules des agents de la commune devront être équipés de bandes adhésives réfléchissantes, il faudra y veiller.

Une étude pourrait être menée par l'agence routière départementale, un courrier leur sera adressé pour connaître quels aménagements pourraient être faits à la sortie de la rue des Frères Lacolley sur la route de Coutances.

Dernier point, Gérard Larsonneur informe du prix d'un ensemble pour l'installation d'un coussin berlinois : 1 000 € HT avec la signalétique. Mais il semble que le prix soit à affiner selon si cette protection doit être doublée et les signalisations alors complétées, l'enveloppe budgétaire

pourrait facilement doubler. La commission retravaillera ce point et fera des propositions d'emplacement lors d'une prochaine réunion.

Le conseil municipal retient à l'unanimité ces propositions de la commission et charge Monsieur Larsonneur de les mettre en œuvre.

Il lui est également demandé de bien vouloir étudier un aménagement sécurisé au carrefour de la pharmacie.

XIII – Evolution du bureau de Poste de Gouville

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre la motion suivante :

« Considérant les files d'attente constatées par la population Gouvillaise lors de leur passage au bureau de la Poste,

Considérant les nombreuses réclamations enregistrées en mairie de la part de nos administrés, Considérant l'activité économique grandissante dans la commune (5 médecins dont 2 spécialistes, 6 infirmiers, de nombreuses professions paramédicales),

Considérant le rôle de pôle d'équilibre de la commune de Gouville attribué par la Région et le Département sur le plan géographique,

Considérant l'évolution de la population notamment depuis la création de la commune nouvelle en 2016 avec Boisroger (en constante augmentation – 43 permis de construire en 2017 dont 33 maisons neuves),

Considérant les nombreux lotissements en cours,

Considérant la zone commerciale, la zone artisanale et la zone conchylicole en pleine expansion (plus de 10 nouvelles activités depuis 2016),

Considérant la forte attractivité touristique et le doublement de la population en saison estivale,

Considérant le dynamisme local de la vie associative, sportive et culturelle de la commune,

Considérant les nombreux services et commerce de proximité implantés dans le noyau proche du bureau de Poste de Gouville,

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité et avec insistance la révision des horaires d'ouverture du bureau de Poste de Gouville, en l'occurrence **une matinée complète d'ouverture au public soit de 9h à 12h30, tous les jours de la semaine** »

XIV – Etude d'une demande de remise gracieuse

Il existe une délibération du 07/05/1998, qui prévoyait une obligation de construire au lotissement « le Sénéquet » dans les 4 ans et fixait un impôt forfaitaire de 10 francs/m² par an si un terrain n'était pas bâti dans lesdits 4 ans.

Un acquéreur se présente pour acheter le dernier lot à ce jour non construit et demande la remise gracieuse d'annulation de cette délibération pour ne pas être soumis à payer cet impôt.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'annuler cette délibération et donne son plein accord pour cette remise gracieuse.

XV – Travaux de défense contre la mer

Après avoir entendu l'exposé de François LEGRAS, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter 8 géobags rectangulaires (120 cm x 180 cm x 45 cm de hauteur) au fournisseur des actuels géotubes (même matériau) pour d'éventuels renforts en prévention et approuve le devis

de l'entreprise TENCATE au prix de 275 € HT/pièce + 60 € HT pour le nécessaire à la couture soit pour 8 géobags 2 680 € HT soit 3 216 € TTC sans le transport. (estimé à 240 € HT).

XVI – Création de poste

Marielle CROULEBOIS, secrétaire de Boisroger, occupe les fonctions de secrétaire de mairie sous contrat. Ces dispositions particulières étaient permises dans le cadre de fonctions occupées dans une commune de moins de 2 000 habitants et une dérogation a permis de poursuivre le contrat dans le cadre de la commune nouvelle, jusqu'au terme dudit contrat (30/04/2018).

Considérant qu'il ne peut plus être renouvelé compte tenu que Gouville s/mer compte + de 2 000 habitants, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste au 1^{er} mai 2018, d'adjoint administratif à temps non-complet à hauteur de 10 heures hebdomadaires afin de la nommer stagiaire et lui permettre ainsi de poursuivre ses fonctions.

XVI – Divers

- Le conseil municipal décide d'aménager en studio l'ancien local mis à disposition des infirmières à la Filature. Ces travaux seront faits en régie.
- Numérotation des habitations de Boisroger et dénomination des rues : ce sujet est reporté à une autre réunion après qu'une réunion de travail sur ce seul sujet soit organisée. La demande de revoir les 2 codes postaux différents sur notre territoire sera également réitérée.
- Remplacement du panneau d'affichage lumineux devant la mairie : Béatrice GOSSELIN ayant quitté la salle, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de SONELEC d'un montant de 3 532 € HT soit 4 238.40 € TTC.
- Demande de l'association les Bulotins de se voir attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € pour participer aux frais du camp d'été organisé à St Martin de Bréhal dans la mesure où le coût pour les familles devait être de 190 €/enfant et qu'il avait été baissé à 160 €/enfant pour uniformiser les prix avec les offres du territoire de la CMB. Après avoir entendu l'exposé de Valérie LAISNEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur du différentiel de 30 €/enfant soit pour 20 enfants la somme de 600 €, qui leur sera versée par l'attribution d'une subvention exceptionnelle.
- Proposition de participation aux frais de cantine des enfants de Boisroger scolarisés à Gratot : Monsieur le Maire rappelle le contexte de cette participation engagée par l'ancienne commune de Boisroger et poursuivi par la commune nouvelle pour l'année scolaire 2016/2017. Monsieur le Maire rappelle également les engagements municipaux dans le cadre de la commune nouvelle pour ne rien changer des acquis sur le territoire de Boisroger, il rappelle que la participation représente environ 180 €/an/enfant soit pour les 3 enfants concernés, la somme d'environ 540 €/an. Messieurs Briant et Laurent rappellent que ce sujet avait déjà fait l'objet d'un long débat lors du vote initial au sein de l'ancien conseil municipal de Boisroger. Après en avoir longuement délibéré et à la majorité avec 12 voix contre et 8 voix pour, le conseil municipal refuse de participer au coût des repas de la cantine à hauteur d'1 €/repas et par enfant, pour les enfants de

Boisroger scolarisés à Gratot. Aussi, un courrier sera adressé à la municipalité de Gratot ainsi qu'aux familles concernées.

- Vente de terrains aux consorts K'DUAL : Après que Françoise K'DUAL ait quitté la salle, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait pris une délibération le 17/04/2017 proposant à la vente les terrains cadastrés :
 - AC 502 de 236 m²
 - AC 504 de 247 m²
 - AC 506 de 223 m²
 - AC 508 de 283 m²
 - AC 510 de 371 m²
 - AC 512 de 275 m²
 - AC 566 de 221 m²
 - AC 568 de 537 m²
 - AC 514 de 932 m²
 - AC 515 de 580 m²

Ces terrains représentant la surface totale de 3 905 m² sont situés en zone Uxm du PLU. Le conseil municipal, suivant l'avis des Domaines avait proposé le prix de vente de 5 €/m², laquelle proposition avait été transmise aux consorts K'DUAL. Ces derniers ont renvoyé un courrier à la commune relatant l'historique particulier de ces terrains : les consorts K'DUAL étaient propriétaires de ces terrains et les ont vendus à la commune en 1999 au prix de 5 francs/m², soit 0.76 €/m² pour l'aménagement de la zone conchylicole et le projet à l'époque de création d'un rond-point qui n'a pas abouti. Aussi, ils proposaient de racheter ces mêmes terrains aujourd'hui au même prix de 0.76 €/m².

Après les avoir à nouveau rencontrés, compte tenu du passif concernant ces terrains et des aménagements en cours prévus par la CMB, considérant par ailleurs que ces terrains sont enclavés et ne peuvent être desservis que par les terrains déjà de propriété des consorts K'DUAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De revendre ces terrains au prix de 2.50 €/m² aux consorts K'DUAL et à l'euro symbolique à la CMB pour ce qui concerne l'emprise nécessaire aux travaux d'aménagement
- De prendre en charge les frais de bornage
- De confier aux acquéreurs, tous les frais notariés relatifs aux actes concernés par devant Maître Langenais

Étant entendu les différents acquéreurs, ci-dessous présentés :

- SCI CEFYA pour les parcelles cadastrées AC 514 et 515 (1 512 m²)
- Mrs K'DUAL Hervé et Stéphane + SCI CEFYA pour les parcelles cadastrées AC 568, 566, 512, 510 et 508 (1 687 m²)
- La CMB pour les parcelles cadastrées AC 502, 504 et 506 (706 m²)

Monsieur le Maire remercie François LEGRAS pour toutes les démarches qu'il a entreprises pour faire avancer ces différents dossiers en lien avec le développement de la zone conchylicole.

TOUR DE TABLE:

- Michel LEMOSQUET informe de l'avancée des différents travaux réalisés par les agents de la commune sur le territoire de Boisroger et qui donnent pleine satisfaction

- Françoise K'DUAL demande si le tour de Normandie passera à Gouville: Monsieur le Maire informe qu'il passera dans le bourg le 24 mars vers 13h50 et l'association du jumelage organisera à cette occasion une dégustation de tripes
- Lucienne BOUCHARD est très satisfaite des travaux récemment réalisés au Presbytère de Boisroger et en félicite les agents de la commune
- Arnaud BRIANT demande que les convocations de conseil et les procès-verbaux soient envoyés par mail à l'ensemble du conseil municipal
- Sylvie BEAUFILS informe le conseil municipal que le nouveau cuisinier est bien apprécié, que l'après-midi de remise à niveau code de la route a bien marché et qu'une prochaine journée aura lieu le 15 mars avec révision du code et de conduite à Lessay. Elle demande également qui est responsable de la compétence transport scolaire car elle voit les enfants debout dans le car alors que le car a démarré. Monsieur le Maire lui répond que c'est dorénavant de compétence régionale.
- David LAURENT informe qu'il y a un gros trou dans la voirie au carrefour du Chemin de Guerre. François LEGRAS l'a déjà signalé par téléphone et un mail sera envoyé demain.
- Monsieur le Maire demande à Yves GOSSELIN de mettre en œuvre les travaux du camping qui doivent être aménagés avant l'ouverture
- Jean Pierre LEGOUBEY informe que le dossier Pavillon Bleu a été accepté. Une large publicité devra être faite cet été pour mettre en valeur notre territoire et la qualité de nos eaux de baignade.